

COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260127-042026-DE

2026 04

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 janvier 2026 – N° 5

**Objet : Avenant n°3 du lot 01 : Plâtrerie peinture – MOUSSE GAVA-
Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

L'an deux mille vingt- six, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, PLASSE Muriel, MICHEL Fabien.

Absents excusés : Franck DENIS, Cyril LACROIX, Marion JIMENEZ GUILLAUME

Procurations :

- Franck DENIS donne pouvoir à Christian JOANNIN
- Cyril LACROIX donne pouvoir à Monique VALLA
- Marion JIMENEZ GUILLAUME donne pouvoir à Martine ROFFAT

Présidente de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Clémence HENNEQUIN

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les 6 lots du marché correspondant au **Réaménagement de la Cantine**.

Elle présente l'**avenant suivant** :

Avenant n°3 du lot 01 : Plâtrerie peinture – MOUSSE GAVA- Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières

Marché initial	34 719.00 € HT soit 41 662.80 € TTC
Montant plus-value (Travaux de faïence cuisine)	1 242.07 € HT soit 1 490.48 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché (+avenant 1) pour le lot 01 :
40 735.62 € HT soit 48 882.74 € TTC

Où il est exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- ACCEPTE les modifications du lot n°01 ainsi énumérées pour un montant total de plus-values de 1 242.07 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Clémence HENNEQUIN



Pour extrait conforme

Le Maire
Martine ROFFAT

